

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-UV, EUV4-CY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Usages déconseillés: -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (STOT SE 3)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (Repr. 2)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE 2)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Méthode de calcul.
Dangereux en milieu aquatique (Aquatic Chronic 3)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS08

Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide; 1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one; benzyl acrylate; 2,2-bis(acryloyloxymethyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

consignes en cas de risques pour l'environnement

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:










Aucune information disponible.

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2495-35-4 N°CE: 219-673-9	benzyl acrylate STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319-H335-H411	> 50 - ≤ 60 Pds %
n°CAS: 15625-89-5 N°CE: 239-701-3	2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	> 10 - ≤ 20 Pds %
n°CAS: 2399-48-6 N°CE: 219-268-7	tetrahydrofurfuryl acrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	< 10 Pds %
n°CAS: 2235-00-9 N°CE: 218-787-6	1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1   Danger H302-H317-H319-H372	< 10 Pds %
n°CAS: 75980-60-8 N°CE: 278-355-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972295-29	diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide Repr. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2   Attention H317-H361f-H411	> 1 - ≤ 10 Pds %
n°CAS: 162881-26-7 N°CE: 423-340-5	phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4  Attention H317-H413	> 1 - ≤ 10 Pds %
	Copolymer with pigments affinic groups Aquatic Acute 1  H400	< 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Consulter aussitôt un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Consulter aussitôt un médecin.

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone (CO₂) Mousse Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). de gaz et vapeurs toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuel
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Équipes d'intervention

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:
Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate n°CAS: 15625-89-5	16,2 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one n°CAS: 2235-00-9	4,9 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide n°CAS: 75980-60-8	3,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide n°CAS: 162881-26-7	21 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Protection des mains: Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique)

Épaisseur du matériau des gants: 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

aspiration insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié:

demi-masques (DIN EN 140).

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Mesures générales de protection et d'hygiène: ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: bleu clair

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	≥ 70 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	= 1			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur: Risque de polymérisation

10.2. Stabilité chimique

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

10.5. Matières incompatibles

Acide Amines Générateur de radicaux Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx) Phosphore oxydes

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Nocif pour le foie en cas d'inhalation répétée ou prolongée.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Estimation/classification:

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Vorschlagsliste für Abfallschlüssel/Abfallbezeichnungen gemäß AVV:

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

5 MuSchRiV. 22 JArbSchG. 4 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

2 - deutlich wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

16.4. classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Méthode de calcul.
Dangereux en milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne-

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-UV, EUV4-MG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Usages déconseillés: -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Dangereux en milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS08

Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide; 1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one; benzyl acrylate; 2,2-bis(acryloyloxymethyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

consignes en cas de risques pour l'environnement

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:










Aucune information disponible.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2495-35-4 N°CE: 219-673-9	benzyl acrylate STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319-H335-H411	30 - 50 Pds %
n°CAS: 15625-89-5 N°CE: 239-701-3	2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	11 - 20 Pds %
n°CAS: 2399-48-6 N°CE: 219-268-7	tetrahydrofurfuryl acrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	5 - 10 Pds %
n°CAS: 2235-00-9 N°CE: 218-787-6	1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1   Danger H302-H317-H319-H372	5 - 10 Pds %
n°CAS: 75980-60-8 N°CE: 278-355-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972295-29	diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide Repr. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2   Attention H317-H361f-H411	3 - 5 Pds %
n°CAS: 162881-26-7 N°CE: 423-340-5	phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4  Attention H317-H413	3 - 5 Pds %
	Copolymer with pigments affinic groups Aquatic Acute 1  H400	0 - 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Consulter aussitôt un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Consulter aussitôt un médecin.

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone (CO₂) Mousse Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). de gaz et vapeurs toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuel
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Équipes d'intervention

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:
Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate n°CAS: 15625-89-5	16,2 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one n°CAS: 2235-00-9	4,9 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide n°CAS: 75980-60-8	3,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide n°CAS: 162881-26-7	21 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Protection des mains: Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique)

Épaisseur du matériau des gants: 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

aspiration insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié:

demi-masques (DIN EN 140).

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Mesures générales de protection et d'hygiène: ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: rouge

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	70 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	= 1			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur: Risque de polymérisation

10.2. Stabilité chimique

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

10.5. Matières incompatibles

Acide Amines Générateur de radicaux Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx) Phosphore oxydes

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
75980-60-8	diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) OCDE 401

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Nocif pour le foie en cas d'inhalation répétée ou prolongée.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Vorschlagsliste für Abfallschlüssel/Abfallbezeichnungen gemäß AVV:

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

5 MuSchRiV. 22 JArbSchG. 4 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

keine Angabe

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

16.4. classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Dangereux en milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-UV, EUV4-YE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Usages déconseillés: -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS08

Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Attention

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide; 1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one; benzyl acrylate; 2,2-bis(acryloyloxymethyl)butyl acrylate; trimethylolpropane triacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/réceptif dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.





Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.


SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2495-35-4 N°CE: 219-673-9	benzyl acrylate STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319-H335-H411	30 - 51 Pds %
n°CAS: 15625-89-5 N°CE: 239-701-3	2,2-bis(acryloyloxymethyl)butyl acrylate; trimethylolpropane triacrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	11 - 20 Pds %
n°CAS: 2399-48-6 N°CE: 219-268-7	tetrahydrofurfuryl acrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	5 - 10 Pds %
n°CAS: 2235-00-9 N°CE: 218-787-6	1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1   Danger H302-H317-H319-H372	5 - 10 Pds %
n°CAS: 75980-60-8 N°CE: 278-355-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972295-29	diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide Repr. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2   Attention H317-H361f-H411	3 - 5 Pds %

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 162881-26-7 N°CE: 423-340-5	phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4  Attention H317-H413	3 - 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Consulter aussitôt un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Consulter aussitôt un médecin.

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone (CO₂) Mousse Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). de gaz et vapeurs toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Assurer une aération suffisante.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

6.1.2. Équipes d'intervention

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate n°CAS: 15625-89-5	16,2 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one n°CAS: 2235-00-9	4,9 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide n°CAS: 75980-60-8	3,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide n°CAS: 162881-26-7	21 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Protection des mains: Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique)

Epaisseur du matériau des gants: 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

aspiration insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié:

demi-masques (DIN EN 140).

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Mesures générales de protection et d'hygiène: ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant

l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: jaune

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	70 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

paramètre		à °C	Méthode	remarque
Densité	= 1			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur: Risque de polymérisation

10.2. Stabilité chimique

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur
 Radiations UV/rayonnement solaire

10.5. Matières incompatibles

Acide Amines Générateur de radicaux Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx) Phosphore oxydes

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Irritant pour la peau.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Nocif pour le foie en cas d'inhalation répétée ou prolongée.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Vorschlagsliste für Abfallschlüssel/Abfallbezeichnungen gemäß AVV:

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN
négligeable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
négligeable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
négligeable
14.4. Groupe d'emballage
négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement
négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
négligeable

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 **[DE] Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

5 MuSchRiV. 22 JArbSchG. 4 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

keine Angabe

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Mentions de danger

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise
FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
Département des services environnementaux
Westend Straße 199
80686 Munich - Allemagne-

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-UV, EUV4-BK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Usages déconseillés: -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Méthode de calcul.
Dangereux en milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS08

Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide; 1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one; benzyl acrylate; 2,2-bis(acryloyloxymethyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

consignes en cas de risques pour l'environnement

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:








Aucune information disponible.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2495-35-4 N°CE: 219-673-9	benzyl acrylate STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319-H335-H411	30 - 50 Pds %
n°CAS: 15625-89-5 N°CE: 239-701-3	2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	11 - 20 Pds %
n°CAS: 2399-48-6 N°CE: 219-268-7	tetrahydrofurfuryl acrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	5 - 10 Pds %
n°CAS: 2235-00-9 N°CE: 218-787-6	1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1  Danger H302-H317-H319-H372	5 - 10 Pds %
n°CAS: 75980-60-8 N°CE: 278-355-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972295-29	diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide Repr. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2  Attention H317-H361f-H411	3 - 5 Pds %
n°CAS: 162881-26-7 N°CE: 423-340-5	phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4  Attention H317-H413	3 - 5 Pds %
	Copolymer with pigments affinic groups Aquatic Acute 1  H400	0 - 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Consulter aussitôt un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Consulter aussitôt un médecin.

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone (CO₂) Mousse Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). de gaz et vapeurs toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuel
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Équipes d'intervention

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:
Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate n°CAS: 15625-89-5	16,2 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one n°CAS: 2235-00-9	4,9 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide n°CAS: 75980-60-8	3,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide n°CAS: 162881-26-7	21 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Protection des mains: Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique)

Épaisseur du matériau des gants: 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

aspiration insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié:

demi-masques (DIN EN 140).

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Mesures générales de protection et d'hygiène: ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: noir

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	70 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	= 1			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur: Risque de polymérisation

10.2. Stabilité chimique

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

10.5. Matières incompatibles

Acide Amines Générateur de radicaux Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx) Phosphore oxydes

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagenicité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Nocif pour le foie en cas d'inhalation répétée ou prolongée.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Estimation/classification:

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Vorschlagsliste für Abfallschlüssel/Abfallbezeichnungen gemäß AVV:

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN
négligeable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
négligeable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
négligeable
14.4. Groupe d'emballage
négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement
négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

5 MuSchRiV. 22 JArbSchG. 4 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

keine Angabe

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

16.4. classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Méthode de calcul.
Dangereux en milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne-

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-UV, EUV4-WH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Usages déconseillés: -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (STOT SE 3)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (Repr. 2)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide; oxybis(méthyl-2,1-ethanediy) diacrylate; benzyl acrylate; tetrahydrofurfuryl acrylate

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	---

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

10,0 % pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (cutanée).

10,0 % pourcent du mélange se compose d'un ou d'éléments présentant une toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.







Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.


SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2495-35-4 N°CE: 219-673-9	benzyl acrylate STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319-H335-H411	27 - 45 Pds %
n°CAS: 57472-68-1 N°CE: 260-754-3	oxybis(méthyl-2,1-ethanediyl) diacrylate Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H315-H317-H318	15 - 25 Pds %
n°CAS: 2399-48-6 N°CE: 219-268-7	tetrahydrofurfuryl acrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	6 - 10 Pds %
n°CAS: 75980-60-8 N°CE: 278-355-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972295-29	diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide Repr. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2   Attention H317-H361f-H411	6 - 10 Pds %

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 162881-26-7 N°CE: 423-340-5	phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4  Attention H317-H413	6 - 10 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Consulter aussitôt un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Consulter aussitôt un médecin.

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone (CO₂) Mousse Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). de gaz et vapeurs toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Assurer une aération suffisante.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

6.1.2. Équipes d'intervention

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
 Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
 Protection individuelle: voir paragraphe 8
 Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
 Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:
 Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation.
 ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide n°CAS: 75980-60-8	3,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide n°CAS: 162881-26-7	21 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Protection de la peau:

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
 Protection des mains: Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
 Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
 Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
 Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique)
 Epaisseur du matériau des gants: 0,7 mm
 Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
 ventilation insuffisante
 aspiration insuffisante
 Appareil de protection respiratoire approprié:
 demi-masques (DIN EN 140).

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).
 Mesures générales de protection et d'hygiène: ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: blanc

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	70 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	= 1,1			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur: Risque de polymérisation

10.2. Stabilité chimique

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

10.5. Matières incompatibles

Acide Amines Générateur de radicaux Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx) Phosphore oxydes

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Irritant pour la peau.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagenicité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.
Vorschlagsliste für Abfallschlüssel/Abfallbezeichnungen gemäß AVV:

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

5 MuSchRiV. 22 JArbSchG. 4 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

2 - deutlich wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 6 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
Département des services environnementaux
Westend Straße 199
80686 Munich - Allemagne-

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-UV, EUV4-GL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Usages déconseillés: -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (STOT SE 3)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité pour la reproduction (Repr. 2)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE 2)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Dangereux en milieu aquatique (Aquatic Chronic 3)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS08

Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide; 1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one; benzyl acrylate; 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

consignes en cas de risques pour l'environnement	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention	
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation	
P501.1	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération de déchets industriels.

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:






Aucune information disponible.

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2495-35-4 N°CE: 219-673-9	benzyl acrylate STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319-H335-H411	> 40 - ≤ 50 Pds %
n°CAS: 15625-89-5 N°CE: 239-701-3	2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	> 20 - ≤ 30 Pds %
n°CAS: 2399-48-6 N°CE: 219-268-7	tetrahydrofurfuryl acrylate Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H315-H317-H319	< 10 Pds %
n°CAS: 2235-00-9 N°CE: 218-787-6	1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1  Danger H302-H317-H319-H372	< 10 Pds %
n°CAS: 75980-60-8 N°CE: 278-355-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972295-29	diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide Repr. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2  Attention H317-H361f-H411	> 1 - ≤ 10 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Consulter aussitôt un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Consulter aussitôt un médecin.

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). de gaz et vapeurs toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuel
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Équipes d'intervention

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:
Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate n°CAS: 15625-89-5	16,2 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one n°CAS: 2235-00-9	4,9 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide n°CAS: 75980-60-8	3,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Protection des mains: Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique)

Épaisseur du matériau des gants: 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

aspiration insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié:

demi-masques (DIN EN 140).

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Mesures générales de protection et d'hygiène: ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: limpide

Odeur: caractéristique

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	≥ 70 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	= 1			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique				

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur: Risque de polymérisation

10.2. Stabilité chimique

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur
 Radiations UV/rayonnement solaire

10.5. Matières incompatibles

Acide Amines Générateur de radicaux Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx) Phosphore oxydes

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagenicité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Nocif pour le foie en cas d'inhalation répétée ou prolongée.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Estimation/classification:

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Vorschlagsliste für Abfallschlüssel/Abfallbezeichnungen gemäß AVV:

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

5 MuSchRiV. 22 JArbSchG. 4 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

2 - deutlich wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	

Date d'exécution: 3 juil. 2015 Version: 1 Date d'édition: 10 juil. 2015

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Dangereux en milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne-